



# Mairie de Fontenay le Vicomte

## ARRÊTÉ DU MAIRE SUPPLÉANCE DU MAIRE

N° 2025/33

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-17 ;

**CONSIDÉRANT** que Madame le Maire est absente pour raison de congés durant les périodes du 10 au 18 mai 2025 inclus et qu'il convient d'organiser sa suppléance ;

### ARRÊTE

**Article 1** : Monsieur Daniel CORRE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, est désigné pour assurer la suppléance de Madame le Maire du 10 mai au 18 mai 2025 inclus.

**Article 2** : Le présent arrêté est valable du 10 mai au 18 mai 2025 inclus.

**Article 3** : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Trésorier Principal,
- Aux intéressés.

Fontenay-le-Vicomte, le 22 avril 2025

Le Maire  
Valérie MICK RIVES

